

La collecte et le tri de déchets - SICTOM

Rambouillet Territoires est en charge de la collecte et du traitement des ordures ménagères de ses 36 communes membres. Elle a choisi de déléguer cette compétence au syndicat intercommunal d'évacuation et d'élimination des déchets (SIEED) pour les communes de Mittainville et Gambaiseuil et au syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM) de la région de Rambouillet pour les 34 autres communes.

LE SICTOM

Le SICTOM est un syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères créé en 1962.

Il regroupe 40 communes réparties sur 4 intercommunalités, la majorité des communes étant dans la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires.

Cet ensemble représente une population de 90 399 habitants sur une superficie de 656 km². Il est administré par un comité syndical composé d'un président, Benoît Petitprez, de 4 vice-présidents, de 80 délégués titulaires et de 80 délégués suppléants.

22 rue Gustave Eiffel - BP 40036 78511 Rambouillet Cedex

01 34 57 20 61

Horaires

Du lundi au vendredi : 9h-12h/14h-17h

16-12-2025 23:55

<https://www.rt78.fr/la-collecte-et-le-tri-de-dechets-sictom>

LES MISSIONS DU SICTOM

Le **SICTOM** est en charge de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » qui lui a été transférée par Rambouillet Territoires. Le **SICTOM** a, quant à lui, délégué les compétences « transfert, tri, traitement et valorisation des déchets » et « exploitation des déchetteries » au SITREVA (syndicat intercommunal pour le traitement et la valorisation des déchets).

La collecte des déchets est confiée en grande partie à la société Europe service déchets. Dans la plupart des communes, les déchets sont collectés en porte-à-porte. Ce service comprend la collecte des ordures ménagères résiduelles, la collecte des emballages et la collecte des verres. Les jours de collecte varient selon les secteurs. Chaque habitant reçoit un calendrier annuel précisant les jours de collecte.

En complément de la collecte en porte-à-porte, des points d'apport volontaire pour les ordures ménagères résiduelles, le verre et les emballages sont répartis sur le territoire et collectés régulièrement.

Il s'agit de points de regroupements des déchets situés dans certains quartiers denses où le porte-à-porte n'est pas possible. **Il existe également des points d'apport volontaire pour les déchets végétaux.** La collecte des encombrants et des déchets électriques réalisée sur rendez-vous est assurée en régie par le SICTOM, tout comme la distribution et la réparation des bacs de collecte.

En 2023



Le devenir des déchets



LES ÉVOLUTIONS DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

22 rue Gustave Eiffel - BP 40036 78511 Rambouillet Cedex

01 34 57 20 61

Horaires

Du lundi au vendredi : 9h-12h/14h-17h

16-12-2025 23:55

<https://www.rt78.fr/la-collecte-et-le-tri-de-dechets-sictom>

Depuis le 1er janvier 2023, le SICTOM a élargi les consignes de tri des emballages ménagers conformément aux lois du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et du 10 février 2020 relative à la lutte contre le **gaspillage et à l'économie circulaire**.

Une vaste campagne de communication a été déployée pour informer les usagers. Cette démarche vise à simplifier le geste de tri. Aussi, **tous les emballages ménagers** (pot de yaourt, films plastiques, tube de dentifrice, polystyrène, dosettes de café...) **et tous les papiers peuvent être déposés dans le bac de tri.**

Le 1er janvier 2024 a marqué une nouvelle avancée avec le tri à la source des biodéchets. Dans ce cadre, le SICTOM a entrepris une étude **pour identifier les solutions de gestion des biodéchets les plus adaptées à l'ensemble du territoire.**

Faute d'une infrastructure de traitement de biodéchets à une distance raisonnable, le SICTOM a opté pour un développement renforcé du compostage individuel et collectif en poursuivant la distribution gratuite de composteurs.

2 131 composteurs ont ainsi été remis aux habitants en 2024, soit plus du double des années précédentes. Des ateliers d'initiation aux bonnes pratiques du compostage individuel sont également proposés (inscription obligatoire).

LA GESTION DES DÉCHETTERIES

Le territoire compte quatre déchetteries – situées à Auffargis, Bonnelles, Rambouillet et Saint-Arnoult-en-Yvelines – toutes gérées par le SITREVA.

Elles sont réservées aux résidents de la communauté d'agglomération (sauf Gambaiseuil et Mittainville) et leur **accès est gratuit** sur présentation d'un Pass'déchèterie. Les déchetteries accueillent les déchets qui, en raison de leur volume, toxicité ou nature, ne peuvent être collectés en porte à-porte (bois, végétaux, gravats, métaux, huile de vidange, piles, radiographies...).

Les déchets sont ensuite acheminés, selon leur nature, vers des filières de valorisation adaptées. Il est à noter que les types de déchets acceptés peuvent varier selon la déchetterie.

Adoptons des gestes simples pour réduire nos déchets :

Refuser ce qui n'est pas nécessaire (comme les emballages jetables et les tickets de caisse).

Éviter les emballages individuels et privilégier les grands conditionnements.

Réduire le gaspillage alimentaire et consommer de manière plus responsable. Chaque Français jette en moyenne 60 kg de déchets alimentaires par an, dont 25 kg directement liés

au gaspillage alimentaire.

Préférer les gourdes aux bouteilles plastiques.

Acheter en vrac quand c'est possible.

Réutiliser et faire réparer, par exemple en participant à des Répar'café.

Se tourner vers les ressourceries pour donner une seconde vie aux objets.

Plus d'infos :

<https://www.sictomregionrambouillet.com> ↗

<https://www.sitreva.fr/> ↗

22 rue Gustave Eiffel - BP 40036 78511 Rambouillet Cedex

01 34 57 20 61

Horaires

Du lundi au vendredi : 9h-12h/14h-17h

16-12-2025 23:55

<https://www.rt78.fr/la-collecte-et-le-tri-de-dechets-sictom>